

De : Perron, Vincent [mailto:VPERRON@talisman-energy.com]

Envoyé : 17 avril 2014 14:54

À : Harvey, Marie-Josée (BAPE)

Objet : Talisman Energy_Droit de rectification des faits

Madame,

Par ce courriel, je désire porter à votre attention des propos erronés tenus à l'endroit de Talisman Energy ainsi qu'à mon endroit par madame Mylène Bolduc, lors de la séance de l'après-midi du 9 avril 2014 qui portait sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

En effet, tel que rapporté dans le paragraphe 3290 de la page 84 du document DT11, madame Bolduc a déclaré : « [...] *Moi, j'ai des gens dans le coin de Lotbinière qu'il y a un employé de Talisman Energy, il faut pas que je le nomme, c'est monsieur Vincent Perron, qui fait du porte-à-porte pour aller voir qui signerait si l'industrie se rouvrirait* ».

Je désire donc me prévaloir du droit de rectification des faits prévu à l'article 29 des Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques. Ni moi, ni aucun autre employé de Talisman Energy ne s'est prêté à l'exercice décrit par madame Bolduc.

Au nom de Talisman Energy et en mon nom personnel, je vous saurais gré de faire le nécessaire pour que cette information erronée soit rectifiée dans les meilleurs délais. Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Vincent Perron

Conseiller principal - Affaires réglementaires et relations avec les intervenants

Société d'énergie Talisman Inc.

475, boul. de l'Atrium, bureau 101

Québec (Qc), G1H 7H9

Tél. : (418) 877-9039

Cell. : (418) 809-8029

Télec. : (418) 877-8824

Courriel : vperron@talisman-energy.com